

Baignade dans la Seine : 9 sites mis à l'étude par la Ville de Paris

Anne Hidalgo s'est engagée à ouvrir la Seine à la baignade à horizon 2024. À sa demande, l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) vient d'identifier neuf sites intramuros qui sont susceptibles d'accueillir la pratique de la natation.

Dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, Anne Hidalgo, Maire de Paris, a proposé d'organiser le triathlon et les 10 km de nage en eau libre dans la Seine, au cœur de la capitale. Elle souhaite par ailleurs que la baignade dans la Seine soit ouverte à cette occasion au grand public, de façon pérenne et gratuite.

À son initiative, un groupe de travail a été constitué, associant la Préfecture de la Région Ile-de-France et les acteurs concernés : collectivités, opérateurs de traitement des eaux, entreprises, etc. Ils travaillent ensemble à améliorer la qualité de l'eau de la Seine.

En parallèle, la Maire de Paris a mandaté l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour qu'il identifie les lieux de la capitale qui seraient propices à la baignade. L'APUR dévoile aujourd'hui les conclusions de son étude.

Neuf sites ont les caractéristiques requises : l'allée du Bord de l'Eau au Bois de Boulogne, le Port de Javel, l'Île aux Cygnes, les quais du Trocadéro-Champ de Mars, le port des Saints-Pères, le port de l'Hôtel de Ville, le port Henri IV - Parc Tino Rossi, le port d'Austerlitz - port de la Rapée, le port de Bercy - port de la Gare.

« Cette étude est très encourageante. Elle constitue une étape supplémentaire pour affiner notre projet de baignade pérenne dans la Seine et répondre à l'attente des Parisiens de profiter pleinement de cet espace naturel qu'est le fleuve », salue Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux et du « plan climat énergie territorial ».

La Ville de Paris va approfondir dans les prochains mois le travail de définition de ces sites de baignade. Les lieux définitivement retenus seront dévoilés d'ici la fin de la mandature en cours.

En complément de la Seine, deux sites de baignades publiques sont d'ores et déjà programmés dans le cadre du Plan « Nager à Paris » : un au Bassin de la Villette, qui ouvrira dès juillet 2017, et un au lac Daumesnil, qui sera accessible courant 2019.

« Ces projets de baignades publiques rappellent une nouvelle fois à quel point la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est un formidable accélérateur des politiques publiques et porteuse d'un héritage durable dont pourront bénéficier tous les Parisiens. Toute cette année, nous allons montrer que le sport est un véritable levier pour transformer les villes et invitons dès maintenant tous les Parisiens à se baigner dès juillet dans le bassin de la Villette », se réjouit Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge des sports et du tourisme.

Contact presse : Marion Fonteny / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61